

Comité syndical du 9 octobre 2023

DL 2023_10/11

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2023-03 POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT VALORIZON

- **LOT N° 1 : TRAITEMENT DMA ISSUS DE L'OUEST DU DÉPARTEMENT**
- **LOT N° 2 : TRAITEMENT DMA ISSUS DE L'EST DU DÉPARTEMENT**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **29 septembre 2023**, s'est réuni, salle de réunion du restaurant La Dame du Lac à MONFLANQUIN, le **lundi 9 octobre à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par M. MASSET, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. COLLADO par M. LORENZELLI, M. DERC par M. PIN, Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. KLEIBER, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 8

TOTAL : 30

Étaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER, Eva TAUZIN-CHARMETANT, Magali CONILH et Marie Claude ARQUEY

DL 2023_10/11

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2023-03 POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT VALORIZON

- **LOT N° 1 : TRAITEMENT DMA ISSUS DE L'OUEST DU DÉPARTEMENT**
- **LOT N° 2 : TRAITEMENT DMA ISSUS DE L'EST DU DÉPARTEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics, Vu le marché SE2019-03 portant traitement des Déchets Ménagers et Assimilés passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert :

Vu la délibération n° DL2023_06/06 autorisant le lancement de la procédure de consultation pour le marché de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus du périmètre du Syndicat Mixte ValOrizon pour les 2 lots suivants :

- Lot 1 pour l'Ouest du département,
- Lot 2 pour l'Est du département,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation SE2023-03 Traitement des déchets ménagers et assimilés issus du périmètre du Syndicat publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON, le site BOAMP le 12 juillet 2023 et le site du JOUE le 13 juillet 2023 avec un délai limite de remise des offres fixé au 15 septembre 2023 à 16h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 2 plis ont été reçus (1 pli pour le lot n° 1 et un pli pour le lot n° 2),

Considérant l'ouverture des plis le 19 septembre 2023,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Prix : 80%
- Valeur technique et méthodologique: 20%

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 9 octobre 2023 et son PV de décision, M. le Président propose aux membres du comité syndical de se conformer à l'analyse des offres remise et de procéder à l'attribution du marché,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché SE2023-03 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés issus du périmètre du syndicat ValOrizon, dont les lots ont été attribués comme suit :

- **Lot 1 : SAS SOVAL (Entreprise VEOLIA),**
- **Lot 2 : Entreprise DRIMM,**

- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée initiale du marché sera de 20 mois renouvelable 2 fois 12 mois par tacite reconduction, soit une durée totale de 3 ans et 8 mois pour chacun des lots,

- Article 3 : **PRÉCISE** que les montants estimatifs seront inscrits au BP 2024 et BP suivants, selon les prix unitaires attribués pour les 2 lots et indiqués dans leurs BPU respectifs. Les prestations seront réglées aux quantités effectivement exécutées,

- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment le(s) marché(s) correspondant(s).

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 11 octobre 2023

Le Président,
Michel MASSET

Publication/Affichage le 11 octobre 2023